



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge du covid long

Question écrite n° 35544

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les formes longues de la covid-19 et leurs conséquences sur la vie des personnes qui en sont touchées. La forme longue de la covid-19, également appelée « covid long » ou « covid au long court », correspond à des patients atteints par le SRAS-CoV-2, qui développent la maladie de la covid-19, et qui présentent des symptômes persistants au-delà de 20 jours après les premiers symptômes. Les groupes de discussion sur les réseaux sociaux de patients français atteints de covid long sont composés de plusieurs milliers de personnes et des auteurs scientifiques évoquent la possibilité que 10 % des malades de la covid-19 puissent développer une forme longue de la maladie. L'étude ComPare menée par l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (AP-HP), basée sur 600 personnes touchées par un covid long, a mis en avant 50 manifestations symptomatiques liées à cette maladie. Parmi ces troubles certains sont nettement invalidants (notamment des fatigues intenses, douleurs musculaires, céphalées et douleurs articulaires). Cette étude est une première étape pour la connaissance de cette maladie et la reconnaissance de ceux qui en souffrent. Toutefois, les personnes souffrant de covid long font encore face à un parcours médical complexe avec une prise en charge souvent lacunaire. De plus, l'aspect invalidant des symptômes les empêche de reprendre une activité professionnelle normale ou même de simplement s'occuper de la gestion courante de leur quotidien, notamment pour les personnes en charge d'enfants en bas âge ou de personnes dépendantes. Il lui demande comment le Gouvernement compte assurer le suivi ainsi que la prise en charge de ces patients et leur accompagnement dans leur quotidien. De plus, il lui demande s'il compte faire entrer le covid long dans la liste des affections de longue durée permettant une prise en charge des soins dont les patients ont besoin.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35544

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 avril 2021

Question publiée au JO le : [12 janvier 2021](#), page 167

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)